Question Nadine Gobet **QA3172.08**

Fermeture de la prison de Bulle le 1er janvier 2009

Question

J'ai appris par la presse que la Direction de la sécurité et de la justice a décidé de la fermeture de la prison de Bulle, à partir du 1er janvier 2009. Face aux interrogations que suscite une telle décision auprès de la population et des milieux concernés, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Quelle somme a été investie au cours des dix dernières années pour la réfection des locaux et du système de sécurité de la prison de Bulle ?
2. A quelles fins est utilisée la prison de Bulle ?
3. Quel est le taux d'occupation et le nombre de nuitées enregistrées à Bulle ?
4. Quel est le taux d'occupation dans les autres prisons du canton de Fribourg ?
5. L'Etat peut-il assurer l'accueil de tous les détenus de Bulle à Fribourg ?
6. N'y aura-t-il pas nécessité de recourir à des convois de détenus, y compris à l'extérieur du canton ?
7. En cas de disparition définitive de la prison de Bulle, l'Etat peut-il assurer la prise en charge de l'investissement nécessaire à la réhabilitation du donjon à des fins de visites ?

Le 28 octobre 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Jusqu'en 2002, le canton de Fribourg comptait, en plus du pénitencier de Bellechasse, six prisons, à savoir la Prison centrale à Fribourg et les prisons de district situées dans les postes de police de Tavel, Morat, Romont, Bulle et Estavayer-le-Lac (la prison de district de Châtel-Saint-Denis avait été fermée en 1992). Suite à la réorganisation de la Police cantonale en 2002, les prisons de Tavel, Morat et Estavayer-le-Lac ont été fermées, étant donné que la Gendarmerie, qui gérait jusqu'alors ces prisons, ne pouvait plus assurer une présence 24h/24. Maintenir ces prisons sous la compétence du Service des prisons n'était pas envisageable, dans la mesure où elles n'atteignaient pas la masse critique permettant une exploitation rationnelle. En outre, ces prisons n'étaient plus adaptées aux exigences actuelles, tant sur le plan de la sécurité qu'au niveau des conditions de détention.

Le maintien de la prison de Bulle se justifiait en revanche, eu égard au taux d'occupation des prisons (particulièrement élevé dans toute la Suisse, entre 1999 et 2005) et compte tenu de la présence permanente de la Gendarmerie au poste de Bulle. Ainsi, cette prison qui comporte 16 places pouvait continuer d'être exploitée avec un effectif de 2 surveillants, la Gendarmerie assurant la présence nocturne. Quant à la prison de Romont (5 places pour la détention avant jugement), elle n'est plus utilisée depuis 2002, mais reste disponible pour des situations extraordinaires, notamment comme "soupape" en cas de surpopulation carcérale ou d'affaires pénales importantes avec risque de collusion.

Pour répondre à l'extension, par le nouveau code pénal, des possibilités d'exécution des peines en régime facilité (travail externe, semi-détention, exécution par journées séparées), la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a décidé en 2007 d'ouvrir un secteur ouvert à

la Prison centrale de Fribourg. Ce projet fait partie du défi n° 6 du programme gouvernemental 2007–2011 ("Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins"). Le secteur ouvert sera aménagé dans la partie Nord de la Prison centrale, qui a été libérée dans le cadre de la réorganisation du Service des prisons et du Service de l'application des sanctions pénales (fusionnés le 1er juillet 2007 pour devenir le Service d'application des sanctions pénales et des prisons, SASPP). Les travaux d'aménagement commenceront en 2008 et seront terminés en automne 2009. C'est dans ce contexte que la DSJ a décidé d'envisager la fermeture de la prison de Bulle, d'abord à titre provisoire. La question d'une fermeture définitive sera examinée après l'ouverture du nouveau bâtiment en construction sur le site de Bellechasse (40 places, ouverture prévue au printemps 2010). Avec ces nouveaux aménagements (Prison centrale + Bellechasse), le canton de Fribourg devrait en effet disposer d'une offre suffisante et adéquate en places de détention pénale.

Le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions soulevées par la députée Gobet:

1. Quelle somme a été investie au cours des dix dernières années pour la réfection des locaux et du système de sécurité de la prison de Bulle ?

Les travaux d'entretien et de maintenance dans la prison de Bulle depuis l'an 2000 se présentent comme suit:

Année	Travaux	Montant (en francs)
2000	Maintenance et entretien courant	835.–
2001	Maintenance et entretien courant	2'498.25
2002	Maintenance et entretien courant	1'897.30
2003	Maintenance et entretien courant	3'693.05
2004	Maintenance et entretien courant	370.–
2005	Maintenance et entretien courant Installation d'un système de surveillance (caméras, écrans de surveillance) Commandes des fenêtres et stores depuis le poste de surveillance Installation électrique	186'156.95
2006	Maintenance et entretien courant Système d'alarme, interphones, installation électrique, peinture des locaux	125'642.35
2007	Maintenance et entretien courant	10'256.50
2008	Maintenance et entretien courant	15'681.45

Il convient de préciser que, dans l'hypothèse d'une fermeture définitive après 2010, certains de ces équipements (caméras, écrans, etc.) pourront être réutilisés dans d'autres bâtiments de l'Etat.

2. A quelles fins est utilisée la prison de Bulle ?

La prison de Bulle est utilisée:

a) pour la détention avant jugement ;
b) pour l'exécution ferme de courtes peines privatives de liberté ;
c) pour l'exécution de peines privatives de liberté sous la forme de semi-détention ou de travail externe (fin de longues peines) ;
e) pour les arrêts militaires.

3. Quel est le taux d'occupation et le nombre de nuitées enregistrées à Bulle ?

Le taux d'occupation de la prison de Bulle se présente comme suit:

2007	2008 (janvier à septembre)
4376 journées de détention Taux d'occupation: 75 %	2950 journées de détention Taux d'occupation: 68 %

4. Quel est le taux d'occupation dans les autres prisons du canton de Fribourg ?

Le taux d'occupation dans la Prison centrale se présente comme suit:

2007	2008 (janvier à septembre)
Taux d'occupation: 75 %	Taux d'occupation: 79 %

5. L'Etat peut-il assurer l'accueil de tous les détenus de Bulle à Fribourg ?

Les détenus qui se trouvent à la prison de Bulle peuvent en principe tous être accueillis à la Prison centrale. Deux détenus qui se trouvent en régime de semi-détention pourront encore terminer de purger leur peine à Bulle au-delà du 1er janvier 2009. Leur encadrement sera assuré par la Gendarmerie.

6. N'y aura-t-il pas nécessité de recourir à des convois de détenus, y compris à l'extérieur du canton ?

Les convoyeurs de la Police cantonale pourront être appelés à effectuer davantage de trajets à l'extérieur du canton lorsque, en raison du risque de collusion, des personnes arrêtées dans la même affaire pénale devront être réparties sur plusieurs établissements.

7. En cas de disparition définitive de la prison de Bulle, l'Etat peut-il assurer la prise en charge de l'investissement nécessaire à la réhabilitation du donjon à des fins de visites ?

Une réhabilitation du donjon ne pourra se faire que lorsque la prison sera définitivement fermée. Dans ce cas, les coûts qui pourraient éventuellement être pris en charge par l'Etat se limiteraient aux travaux liés au maintien de la substance. Les autres travaux tels que l'aménagement et les installations techniques devraient être supportées par la commune de Bulle ou la Société de développement qui avait en son temps marqué son intérêt pour l'objet. Il convient d'ajouter que la décision d'accepter la mise à disposition publique du donjon devra se faire en accord avec tous les utilisateurs actuels du château, à savoir la Préfecture, le Tribunal d'arrondissement et la Police cantonale.

Fribourg, le 18 novembre 2008